

6 Société et Culture

Protection sociale/Bilan des négociations tripartites (État-Patronat-Syndicats) sur la branche vieillesse

Paul Biyoghe Mba : " La retraite attend tout le monde. Il est important que ce dossier soit bien traité et suivi "

Propos recueillis par : Frédéric Serge LONG
Libreville/Gabon

Le ministre d'Etat en charge de la Famille, de la Protection sociale et de la Solidarité nationale revient dans cette interview sur les raisons ayant conduit à la réforme du calcul de la pension retraite, le chemin qui reste à parcourir avant de voir ces nouvelles propositions érigées en lois. Non sans expliquer, entre autres, ce qu'on entend par assurance chômage et retraite complémentaire.

L'union. Des négociations tripartites (État-Patronat-Syndicats) se sont tenues à Libreville du 30 octobre au 10 novembre dernier. M. le ministre d'Etat, quelles sont les raisons qui ont conduit les autorités à revoir les paramètres de la retraite ?

Paul BIYOGHE MBA : "ces raisons sont évidentes. Les paramètres actuels sont vieux de 42 ans (depuis 1975). Il était donc temps de les réactualiser. Ce d'autant plus que, - et c'est la deuxième raison -, nous devons traiter d'un problème sérieux, qui est de faire en sorte que les hommes et les femmes, qui ont rendu de grands services à la nation, puissent bénéficier des retraites leur permettant de vivre décemment, et de satisfaire les besoins les plus essentiels. C'est pour cette raison que du côté du gouvernement, nous avons pensé qu'il était temps maintenant de revoir ces paramètres là, qui déterminent les pensions de vieillesse".

A quels résultats a-t-on abouti ?

- Il ne s'agit pas de décisions à proprement parler, parce que, en réalité, c'est le gouvernement, et le chef de l'Etat, en Conseil des ministres, qui vont prendre des décisions définitives. Il s'est agi, pour les négociateurs, de faire de grandes orientations, de décliner des propositions fortes et pertinentes, que le gouvernement va examiner par la suite. A ce sujet, nous avons revu l'âge d'admission à la retraite, qui est aujourd'hui fixé à 60 ans, et qui a été porté à 63 ans. Le gouvernement, pour sa part, avait proposé 65 ans. Mais, les négociateurs l'ont fixé à 63 ans, dans l'immédiat, étant entendu que dans 10 ou 15 ans, on pourrait arriver à 65 ans, avec une fourchette de 1 an tous les cinq ans. Je voudrais préciser là qu'il n'est pas obligatoire de prendre sa retraite à 63 ans. C'est un plafond. En fonction du type de travaux, des secteurs d'activité, de la pénibilité de certains métiers, et en fonction de son souhait, le travailleur peut demander à partir à 60 ou 61 ans, s'il a rempli, bien sûr, les conditions requises pour cela. La date d'immatriculation également a été revue et a changé, en fonction des secteurs : 25 ans pour le privé et 30 ans pour le public. Il y a aussi la période d'admission en retraite proportionnelle qui, aujourd'hui, était de 10 ans, c'est-à-dire 120 mois de cotisation, et qui passe désormais à 15 ans (150 mois) en ce qui concerne le secteur privé. Il y a le plafond sur lequel doit être calculé la retraite. Nous avons proposé qu'il soit harmonisé à 2,5 millions F.CFA, à la différence de celui actuel qui est de 1,5 million F.CFA. Pour les taux, le gouvernement avait proposé 6% pour le patronat et 8% pour le salarié. Mais les négociations ont abouti à 5,5% pour le patronat et 4% pour le salarié. L'assiette est restée la même. C'est le seul paramètre qui n'a pas bougé dans la négociation. On a pris tous les éléments constitutifs du salaire.

Pensez-vous que l'âge de 63 ans soit réaliste, quand on sait que l'espérance de vie au Gabon est estimée entre 45 et 50 ans ?

- Je suis content de ce que l'opinion nationale s'intéresse beaucoup à ce dossier. Beaucoup



Photo : Frédéric Serge Long

Paul Biyoghe Mba : "Le moyen terme trouvé par les trois catégories de négociateurs est quelque chose de viable et de durable".

d'avis, propositions et de commentaires tous azimuts me sont parvenus. Ceci est d'autant plus satisfaisant qu'il s'agit là d'un très gros problème, qui doit intéresser le maximum de personnes. Nous sommes tous appelés, un jour, à aller à la retraite. Ces différentes réactions sont importantes et nous aiderons à mieux peaufiner les choses. Nous sommes disposés d'ailleurs à apporter toutes les explications nécessaires du côté du gouvernement. Il faut savoir, néanmoins, que les problèmes de retraite, dans tous les pays du monde, n'ont jamais été faciles à régler. L'unanimité a toujours eu du mal à s'installer. Donc, le Gabon n'est pas un cas à part. En réalité, ces paramètres sont accessibles. L'âge de 63 ans me paraît réaliste. Certaines personnes estiment que très peu de personnes arrivent à cet âge. C'est totalement faux. Il ne faut pas oublier que le travailleur peut aller à la retraite même à 60 ans, s'il en éprouve le besoin. Nous sommes aujourd'hui en 2017, et l'espérance de vie au Gabon est de 64 ans. Cela est reconnu par la Banque mondiale dans leurs études. Le niveau de vie au Gabon s'améliore. Il y a 10 ou 15 ans, l'espérance de vie était à 55 ans. Aujourd'hui, nous sommes à 64 ans. Cela veut dire que demain, nous serons à 70 ou 72 ans. Et puis, ce n'est pas tous les jours qu'on bougera les paramètres de la retraite. Cela fait 42 ans que ces derniers n'avaient plus été revus. Le taux, lui non plus, n'est pas élevé comme le pensent certaines personnes. Il est passé de 2,5% à 4%. Cela veut dire qu'une personne qui gagne 100 000 F.CFA par mois, par exemple, va devoir déboursier 1 500 F.CFA de cotisation mensuelle en plus. 1 500 F.CFA revient au prix de deux bières Regab ou deux jus de fruits. Ces 1 500 F.CFA qui s'ajoutent vont renforcer sa cagnotte de retraite le moment venu. Si nous faisons l'effort de ramener ces paramètres à leur plus simple expression, on va s'apercevoir que nous sommes encore en deçà de ce qui se fait dans les autres pays de la sous-région.

Qu'entend-on par assurance chômage et retraite complémentaire ?

- L'assurance chômage et la retraite complémentaire sont deux notions fortes et intéressantes, introduites cette année, avec la nouvelle loi que le président de la République, Ali Bongo Ondimba, a promulguée : la Loi 28/2016 du 6 février 2017 portant Code de sécurité sociale. Il s'agit là de deux grandes innovations. Jusqu'à cette loi-là, on n'avait pas légalement ces outils. Ce qui nous empêchait même de ratifier la

convention 102 de l'Organisation internationale du travail (OIT). Si une personne gagnait, par exemple, 5 millions F.CFA par mois, et que le plafond de sa retraite est calculé à 2,5 millions, vous voyez bien qu'un fossé s'établit. Et donc, elle aura 1 million seulement en retraite. La retraite complémentaire vient donc aider à maintenir cet équilibre. D'où la nécessité d'y souscrire et négocier là-bas des taux, de telle manière que, lorsque s'annonce la retraite, le surplus puisse aider le retraité à vivre décemment. Il existe, d'ailleurs, plusieurs maisons d'assurance sur la place et même ailleurs dans le Gabon. Celles-ci sont heureuses que cette disposition ait été introduite dans cette loi portant Code de sécurité sociale. L'assurance chômage, à ne surtout pas confondre avec allocation chômage, qui n'existe pas au Gabon, est, quant à elle, la cotisation qu'une personne en service au privé ou au parapublic, et qui n'est pas à l'abri d'un licenciement économique ou de la fermeture de la structure qui l'emploie, va souscrire auprès d'une maison d'assurance, pour prévenir les jours où un licenciement économique pourrait se produire. Nous recommandons donc à tous ceux qui sont en activité de souscrire des assurances chômage. Ils ne seront pas perdants. En somme, les travailleurs doivent profiter de ces dispositifs que le Code de sécurité sociale vient de mettre en place pour leur protection.

Que retenir en définitive ?

- Les négociations ont été rudes. Le moyen terme trouvé par les trois catégories de négociateurs est quelque chose de viable, de durable, et de nature à apporter des plus-values réelles dans la gestion des pensions retraite (cotisation et paiement) à partir de 2018. Mais, ce n'est pas tout : il faut maintenant aller chercher autre chose. Le Premier ministre, Emmanuel Issoze Ngondet, m'a demandé, à l'issue du forum national sur la retraite, en juillet dernier, d'accélérer la matérialisation de l'une des recommandations qui consiste en la prise d'une loi pour financer de manière sereine la sécurité sociale. Nous sommes en train de travailler là-dessus. Il faut dire que ce financement de la retraite par le changement de paramètres et la prise d'une loi montre l'importance que le chef de l'Etat, Ali Bongo Ondimba, et le gouvernement accordent à ce volet de sécurité sociale en général, et de retraite en particulier. Les Gabonais doivent se sentir en sécurité sur tous les plans. La retraite attend tout le monde. Il est donc important que ce dossier soit bien traité et suivi.

Ici et ailleurs

• Coupes budgétaires
Les lycées français de l'étranger mobilisés

Souvent présentés comme un symbole de l'"excellence à la française", les lycées français de l'étranger se sont largement mobilisés, hier, contre les coupes budgétaires et suppressions de postes en vue, selon les bureaux de l'AFP dans le monde. Les enseignants protestataires dénoncent la baisse des dotations de l'État à l'Agence pour l'enseignement du français à l'étranger (AEFE), organisme public chapeautant près de 500 établissements à travers la planète.

• Formation professionnelle
Pour une nouvelle approche du MSRH



Photo : SNN

L'établissement d'enseignement supérieur Sup' Management organise, depuis le week-end dernier, un séminaire de formation sur le thème "De la pesée des postes au management stratégique des ressources humaines (MSRH)". L'objectif de cette formation est, selon le président fondateur de Sup' management Gabon, Dieudonné Nzamba Mounguengui, de "booster l'approche sur la dimension transversale du MSRH".

La formation s'adresse aux chefs d'entreprises de tous les secteurs d'activités, comme aux étudiants des universités et grandes écoles du pays. Pendant deux samedis, les 80 participants seront édifiés sur les différentes thématiques telles que : les principes généraux de l'évaluation des postes, l'ergonomie des postes et contrôle de cohérence et qualité, l'enjeu, défis, fondements, piliers, démarches et moyens d'évaluation du MSRH, etc.

• Art
Des gravures de Picasso vendues à près de 2 millions d'euros

Un jeu complet de la "suite Vollard", une série de 100 gravures exécutées dans les années 30 par Picasso pour le marchand d'art parisien Ambroise Vollard, a été vendue 1,9 million d'euros à Paris, a annoncé dimanche la maison d'enchères Ader Nordmann. La "suite Vollard" était l'une des pièces de la vente d'estampes provenant du fonds du marchand Henri Petiet, qui a rencontré un "énorme succès" samedi et dimanche à l'Opéra Comique, avec 622 lots vendus 3 320 000 euros, selon un communiqué de la maison d'enchères.

Rassemblés par SNN